



CMPN du 28 novembre 2018

40ème réunion

Paris, le 28 novembre 2018

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- ✓ Roger DILLESEGER
- ✓ Nora ROY
- ✓ Florent MONTEILHET
- ✓ Cyril ROMERO

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre CMPN s'ouvre dans un contexte particulier : elle fait suite aux élections professionnelles de l'opérateur historique.

L'UNSA-Ferroviaire tient à féliciter et remercier l'ensemble de ses équipes, ses militantes et militants qui ont permis une progression stabilisant notre organisation syndicale. L'UNSA conforte ainsi son score le plus haut depuis sa création et renforce son ancrage en sa qualité de première Organisation Syndicale progressiste de la branche Ferroviaire.

A la suite, notamment, du conflit social ferroviaire du printemps dernier, mais également dans le contexte de la mise en œuvre du Nouveau Pacte Ferroviaire 2018, ce scrutin a été observé de près par tous les intervenants du périmètre ferroviaire.

Les résultats traduisent une stabilité des Organisations Syndicales Représentatives chez l'opérateur historique, mais méritent toutefois quelques remarques. En effet, nous considérons que ce scrutin est tronqué, notamment par la volonté d'une Organisation Syndicale d'exclure 1000 cadres du processus de vote. Cette posture antidémocratique, acceptée par la Direction, relève plus d'une manipulation électorale que du respect du droit à l'expression démocratique. Considérer que certains salariés ne sont pas des salariés cheminots comme les autres est purement et simplement scandaleux.

Cette élection a été tronquée également par l'acceptation par la Direction de dizaines de listes de candidats non conformes aux protocoles d'accords électoraux par non-respect de l'arrêt de la Cour de cassation n° 714 du 9 mai 2018 (17-14.088). Les contestations par l'UNSA-Ferroviaire de ces listes n'ont pas été retenues. De facto de nombreuses voix « non-récupérables » sont attribuées à ces listes, plus particulièrement dans les collèges Maîtrise et Cadres où l'UNSA conforte sa première place.

Ce scrutin a été tronqué enfin par les annonces médiatiques du 4 octobre du Président du GPF SNCF visant à remettre en cause les engagements de la réunion tripartite du 15 juin 2018, hypothéquant ainsi le travail des Organisations Syndicales ayant œuvré à faire progresser la loi sur le Nouveau Pacte Ferroviaire.

La prise en compte de cette analyse factuelle donne une valeur supplémentaire à la progression enregistrée par l'UNSA. Il y a pourtant de quoi s'interroger sur la volonté d'améliorer le dialogue chez l'opérateur historique et, par voie de conséquence, dans la branche ?

Les échéances qui sont face à nous, donneront rapidement aux uns et aux autres l'occasion de prendre ses responsabilités respectives dans le cadre des accords importants en cours de négociation.

<p>Pour l'UNSA-Ferroviaire, dans ce contexte peu favorable, notre progression traduit la clarté, la responsabilité en toute autonomie de notre engagement, en cohérence avec notre politique interprofessionnelle.</p>
--

Ce scrutin confirme également la non représentativité des deux Organisations Syndicales écartées lors du dernier décompte de la branche (arrêté du 1er mars 2018 N° 3217). Au regard des résultats obtenus par Force Ouvrière (7,6 %), nous nous interrogeons sur la capacité de cette organisation à poursuivre les travaux de la CCN. Nous demandons une réactualisation de la représentativité de la branche.

A l'Ordre du Jour, nous débattons de la construction d'un nouvel **OP**érateur de **COM**pétence pour l'ensemble du secteur de la Mobilité. Notre délégation souhaite entendre l'UTP sur notre représentativité dans ce nouveau grand secteur, qui pour l'UNSA souhaite que le ferroviaire soit représenté au regard des spécificités des métiers du ferroviaire. Car nos métiers demandent un management de la sécurité omniprésent ainsi que de véritables compétences particulières pour de très nombreux postes. Fidèles à notre vision progressiste du Dialogue Social, nous avons obtenu un mandat de notre Bureau Fédéral sur cette décision structurante pour l'avenir, notamment sur le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation des salariés.

Bien entendu, notre délégation interviendra au fil de la CMPN.

Merci de votre écoute.